Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

## REGISTRE DES DÉLIBÉRAT ID: 080-218002210-20220331-DELIB\_15\_2022-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°15-2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à 18h35, le Conseil

Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance

Date de convocation :

publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

24/03/2022

Étaient présents :

Date d'affichage:

M. le Maire, SINOQUET Régis, M. le 1er adjoint, CLÉRÉ Denis.

04/04/2022

Mme. La 2ème adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Nombre de conseillers en exercices: 11

Étaient absents : Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul, absent donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ; Mme MEULIN Maryline, absente donne pouvoir à M. BOULET Bernard; Mme KIENZEL Delphine

absente.

Nombre de conseillers qui

ont délibéré: 8

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Objet: Affectation du résultat de l'exploitation Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, Constatant sur le compte administratif présente les résultats suivants :

Certifié exécutoire compte tenu de :

de l'exercice 2021

Sa transmission en Préfecture le :

	Résultat CA 2020	Virement à la section SF	Résultat de l'exercice 2021	RAR 2021	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	28 691,28 €	0,00€	26 201,15€	0,00€	0,00€	54 892,43 €
FONCT	239 067,63 €	20 000,00 €	-11 868,22 €	0,00€	0,00€	207 199,41 €

Et de sa publication le :

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Maire

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	207 199,41 €
Affectation obligatoire :  A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-€
Solde disponible affecté comme suit :  Affectation complémentaire en réserve (c/1068)  Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 207 199,41 €
Total affecté au c/1068) :	0,00€
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-€

54 892,43 €
207 199.41 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'affecter le résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

